

Fiche données sécurité - Pacifyre® FPM Mortier coupe-feu

selon le règlement (CE) n° 1907/2006 - Nom commercial du produit : Pacifyre® FPM Mortier coupe-feu

page 1 sur 5

| 1. Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise | |
|--|---|
| ■ Nom commercial du produit | Pacifyre® FPM Mortier coupe-feu |
| ■ Utilisation pertinente de la substance / du mélange | Mortier sec à mélanger à de l'eau pour réaliser le jointoiment d'éléments en béton. |
| ■ Fabricant / fournisseur | J. van Walraven Holding B.V. Industrieweg 5, 3641 RKMijdrecht Pays-Bas |
| ■ Téléphone | Pays-Bas : +31 (0)297 23 30 00 / Allemagne : +49 (0)921 75600 / France : +33 (0)4 76 04 10 70 |
| ■ Numéro d'appel d'urgence | Centre anti-poisons de Paris, France : +33 (0)1 40 05 48 48 |

| 2. Identification des dangers | |
|--|---|
| ■ Nature du danger | Xi, irritant. |
| ■ Autres dangers pour les êtres humains ou l'environnement | R 38 Irritation de la peau. R 41 Irritation oculaire sévère. |

| 3. Composition/information sur les composants | | | | | | |
|--|---|---------------|---------------|--------------|---------------|------------------|
| ■ Description chimique générale | Préparation constituée d'agents liants minéraux, d'agrégants et d'additifs. | | | | | |
| ■ Substances dangereuses | Désignation | N° CAS | Teneur | Unité | Classe | Valeurs R |
| | Ciment Portland | 65 997-15-1 | 1 - <25 | M - | Xi | R 38, R 41 |
| (Le détail des valeurs R est disponible dans la section 15.) | | | | | | |

| 4. Premiers secours | |
|--------------------------|---|
| ■ Informations générales | Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit. |
| ■ Inhalation | Faire respirer de l'air frais. En cas de malaise, placer et transporter la personne dans une position permettant la récupération. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. |
| ■ Contact avec la peau | Retirer les vêtements contaminés par le produit. Rincer immédiatement et abondamment la peau à l'eau et au savon. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. |
| ■ Contact avec les yeux | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau en maintenant les paupières ouvertes (environ 10 minutes). Ne jamais essayer de retirer le produit de l'œil sans eau, la friction du produit peut provoquer des dommages à la cornée. Consulter un ophtalmologiste. |
| ■ Ingestion | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette du produit. |

| 5. Mesures de lutte contre l'incendie | |
|---|--|
| ■ Moyens d'extinction appropriés | Le choix des agents extincteurs dépendra de la nature du feu. Le produit lui-même n'est pas inflammable. |
| ■ Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité | Jet d'eau grand débit. |
| ■ Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange | L'eau utilisée pour éteindre le feu peut provoquer une réaction alcaline. |
| ■ Conseils aux pompiers | Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant. |
| ■ Autres recommandations | Évacuer les eaux alcalines conformément à la réglementation. |

| 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle | |
|--|---|
| ■ Précautions et mesures individuelles | Assurer une aération et une ventilation suffisantes. Éviter l'accumulation de poussière. Éviter le contact avec les yeux et la peau |
| ■ Précautions pour la protection de l'environnement | Ne pas laisser le produit s'écouler dans les canalisations, les eaux superficielles ou les eaux souterraines. Si le produit est déversé dans les systèmes d'adduction d'eau ou dans les égouts, les autorités compétentes doivent être informées. |

Fiche données sécurité - Pacifyre® FPM Mortier coupe-feu

selon le règlement (CE) n° 1907/2006 - Nom commercial du produit : Pacifyre® FPM Mortier coupe-feu

page 2 sur 5

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle - suite

| | |
|---|--|
| ■ Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | Balayer la poudre dispersée mécaniquement, si nécessaire prendre en compte la direction du vent et minimiser la hauteur de déversement du produit. Ne pas balayer les résidus secs. Nettoyer le mortier sec mécaniquement, faire sécher sur une feuille métallique ou dans un récipient et évacuer conformément aux instructions de la section 13. |
| ■ Autres informations | Néant. |

7. Manipulation et stockage

| | |
|---|--|
| ■ Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | Eviter l'accumulation de poussière. Au moment de procéder au mélange, verser l'eau avec précaution. S'approcher le plus possible du récipient avant de verser. Mélanger d'abord à vitesse réduite. Les contenants vides ne doivent pas être empilés ou comprimés. Eviter le contact avec la peau et les yeux, utiliser les équipements de protection individuelle (cf section 8). Ventiler suffisamment les lieux de travail et si nécessaire, porter des appareils de respiration comme détaillés dans la section 8. Lors de l'utilisation, ne jamais s'agenouiller dans le mortier frais. |
| ■ Précautions en cas de feu ou d'explosion | Néant. |
| ■ Conditions d'un stockage sûr | Toujours conserver le produit dans son emballage initial. Maintenir les emballages fermés hermétiquement, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Le produit doit être protégé de l'humidité. Ne jamais stocker le produit dans un corridor ou un escalier. |
| ■ Incompatibilités pour le stockage | Ne pas stocker à proximité d'acides. |
| ■ Autres précautions de stockage | Stocker le produit de manière à le protéger de l'humidité. |
| ■ Classe VbF | Non applicable. |

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

8a. Paramètres de contrôle de l'exposition professionnelle

| ■ Valeurs limites d'exposition professionnelle pour la France | Désignation | N° CAS | Valeurs | Unité |
|--|--|-------------|---------|-------------------|
| | Ciment Portland | 65 977-15-1 | 5 (E) | mg/m ³ |
| ■ Information complémentaire | Néant. | | | |
| ■ Informations complémentaires pour la construction d'installations techniques | Aucune mesure spécifique. | | | |
| ■ Mesures générales de protection et d'hygiène | Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit. Après utilisation, laver toutes les parties du corps non protégées à l'eau. L'utilisation de crèmes hydratantes est recommandées. Retirer les vêtements contaminés par le produit. | | | |
| ■ Protection des voies respiratoires | Si les niveaux d'exposition sont dépassés (par exemple pendant la préparation du mélange), porter un masque FFP1 pour protéger contre les particules fines. | | | |

8b. Limitation et contrôle de l'exposition professionnelle

| | |
|-------------------------|---|
| ■ Protection des mains | Porter des gants en coton enduits nitrile présentant le symbole CE. Respecter le temps maximum d'utilisation. Les gants en cuir ne sont pas adaptés en raison de leur perméabilité à l'eau. |
| ■ Protection des yeux | En présence de poussière et en cas de risque de projections, porter des lunettes de protection ajustées au visage. |
| ■ Protection du corps | Porter des vêtements de protection à manches longues et des chaussures de sécurité correctement lacées. |
| ■ Protection de la peau | Eviter les contacts du produit avec la peau. Utiliser des produits de soin de la peau après l'utilisation du produit. |

Fiche données sécurité - Pacifyre® FPM Mortier coupe-feu

selon le règlement (CE) n° 1907/2006 - Nom commercial du produit : Pacifyre® FPM Mortier coupe-feu

page 3 sur 5

| 9. Propriétés physiques et chimiques | | | | |
|---------------------------------------|--|---------------|----------------|-----------------------------|
| ■ Aspect | Solide; poudre. | | | |
| ■ Couleur | Gris. | | | |
| ■ Odeur | Néant. | | | |
| ■ Informations de sécurité | | Valeur | Unité | Méthode (67/548/CEE) |
| | Point de fusion : | > 1 000 | °C | |
| | Point d'ébullition : | ----- | °C | non applicable |
| | Point d'éclair : | ----- | °C | non applicable |
| | Inflammabilité : | ----- | | non applicable |
| | Température d'ignition : | ----- | °C | non applicable |
| | Température d'auto-inflammabilité : | ----- | °C | non applicable |
| | Risques d'explosion : | ----- | | non applicable |
| | Limites d'explosivité : | ----- | | non applicable |
| | Pression de vapeur : | ----- | hPa | non applicable |
| | Densité à 20°C : | 1,2 g/cm3 | | |
| | Solubilité : | insoluble | | |
| | Valeur pH : | 12 (10%) | | |
| | Solubilité différentielle : | ----- | log POW | non applicable |
| | Viscosité : | ----- | C | non applicable |
| Coefficient de partage : | ----- | % | non applicable | |
| Solubilité qualitative : | ----- | % | non applicable | |
| 10. Stabilité et réactivité | | | | |
| ■ Conditions à éviter | Produit en contact avec une atmosphère humide. | | | |
| ■ Matières incompatibles | Acides. | | | |
| ■ Produits de décomposition dangereux | Néant. | | | |
| 11. Informations toxicologiques | | | | |
| ■ Effet irritant général | Néant | | | |
| ■ Risques pour la peau | Irritation de la peau et des muqueuses. | | | |
| ■ Risques pour les yeux | Irritation importante des yeux avec risque d'atteinte grave. | | | |
| ■ Sensibilisation | Aucun effet de sensibilisation connu. | | | |
| ■ Informations complémentaires | Sur la base des dernières réglementations en vigueur, le produit présente les risques suivants : irritant. | | | |
| 12. Informations écologiques | | | | |
| ■ Toxicité pour les milieux naturels | <p>Risque toxique pour les écosystèmes aquatiques : classe 1 (auto-classification), risque faible. Ne pas laisser le produit non dilué ou de grandes quantités de produit s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux de surface ou souterraines.</p> <p>De grandes quantités du produit dans les eaux usées ou dans les systèmes d'adduction d'eau peuvent faire augmenter le pH. Une valeur de pH augmentée porte atteinte aux organismes aquatiques. Une forte dilution du produit réduit la valeur de pH de façon importante. Les eaux usées déversées dans les systèmes de collecte suite à l'utilisation du produit ne présentent donc qu'un risque très limité pour les écosystèmes aquatiques.</p> | | | |
| ■ Mobilité | Non applicable. | | | |
| ■ Persistance et dégradabilité | Non applicable. | | | |

Fiche données sécurité - Pacifyre® FPM Mortier coupe-feu

selon le règlement (CE) n° 1907/2006 - Nom commercial du produit : Pacifyre® FPM Mortier coupe-feu

page 4 sur 5

| 12. Informations écologiques - suite | |
|--|--|
| ■ Potentiel de bioaccumulation | Non applicable |
| ■ Classement | ----- |
| ■ Texte d'évaluation | |
| ■ Informations complémentaires | Mélange constitué de matériaux minéraux, biologiquement non dégradables. |
| ■ Comportement dans l'environnement | Non applicable. |
| ■ Exotoxicité | |
| ■ Toxicité pour les environnements aquatiques | ----- |
| ■ Remarques | Modification du pH de l'eau ; atteinte potentielle aux organismes aquatiques. |
| ■ Comportement dans les systèmes de collecte des eaux usées | ----- |
| ■ Remarques | ----- |
| ■ Inhibition respiratoire provoquée par des dépôts activés dans les eaux usées | mg/l selon ISO 8192 B. |
| ■ Information générale | Risque toxique pour les écosystèmes aquatiques : classe 1 (auto-classification). |

| 13. Considérations relatives à l'élimination | |
|--|--|
| ■ Matériel / préparation | |
| ■ Recommandations | Ne pas évacuer le produit dans les systèmes de collecte des eaux usées ou dans les systèmes d'adduction d'eau. |
| ■ Codes européens des déchets | 10 13 11 : Déchets de matériaux composites à base de mortier autres que ceux mentionnées aux sections 10 13 09 et 10 13 10. 17 09 03 : Autres déchets de construction ou de démolition (déchets mélangés inclus) contenant des substances dangereuses. 15 01 02 : Emballage plastique. |
| ■ Elimination de l'emballage | Evacuer les emballages conformément aux conditions fixées par les autorités locales. |

| 14. Informations relatives au transport | |
|---|--|
| ■ Pas de matière dangereuse selon la réglementation des transports. | |

| 15. Informations relatives à la réglementation - Identification des substances dangereuses (directives UE 1999/45/CE et 67/548/CEE) | |
|---|--|
| ■ Code risque | Xi (irritant). |
| ■ Constituants dangereux qui doivent être mentionnés sur l'étiquette du produit | Ciment Portland. |
| ■ Valeurs R | R38 : Irritant pour la peau. R41 : Risque de lésions grave pour les yeux. |
| ■ Valeurs S | S22 : Ne pas inhaler les poussières. S24/25 : Eviter le contact avec la peau. S26 : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin. S29/56 : Ne pas évacuer le produit dans les systèmes de collecte des eaux usées ou dans les systèmes d'adduction d'eau; évacuer le produit et son emballage conformément aux conditions fixées par les autorités locales. S37/39 : Porter les protections adéquates : gants, lunettes et masque. |

Fiche données sécurité - Pacifyre® FPM Mortier coupe-feu

selon le règlement (CE) n° 1907/2006 - Nom commercial du produit : Pacifyre® FPM Mortier coupe-feu

page 5 sur 5

| 15. Informations relatives à la réglementation - suite | |
|--|--|
| ■ Valeurs S, suite | S2 : Garder hors de portée des enfants |
| | S46 : Eviter l'ingestion, consulter un médecin immédiatement et montrer l'emballage ou l'étiquette du produit. |
| ■ Informations complémentaires | GIS-CODE : ZP1 (produit à base de mortier, faible concentration en chromate). |
| ■ Réglementations françaises | |
| ■ Classifications complémentaires selon les réglementations des substances dangereuses | Néant. |
| ■ Recommandations d'utilisation dans la réglementation française | Identiques à la réglementation européenne. |
| ■ Ordonnance sur les substances dangereuses | ----- |
| ■ Classification VbF | ----- |
| ■ Informations techniques concernant la ventilation | ----- |
| ■ Classification du risque pour les écosystèmes aquatiques | Risque toxique pour les écosystèmes aquatiques : classe 1 (auto-classification). |
| ■ Autres réglementations, restrictions et interdictions | Néant. |

| 16. Informations complémentaires |
|--|
| Toutes les informations contenues dans ce document font état de notre niveau de connaissance actuel et décrivent notre produit conformément à la réglementation applicable en matière de santé et de sécurité. Ce document ne constitue pas une garantie des propriétés particulières du produit décrit. Il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de se conformer aux différentes normes et réglementations en vigueur. |